LE BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES
n°10 - été 2019

au coeur de Saint-Paul

MICROCENTRALE
page 4

LE VILLAREY
page 7

FINANCES
BILAN 2018
page 10

Saint-Paul de Varces

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Tableau des résultats des élections européennes - scrutin du 26 mai 2019 sur la commune de Saint-Paul de Varces

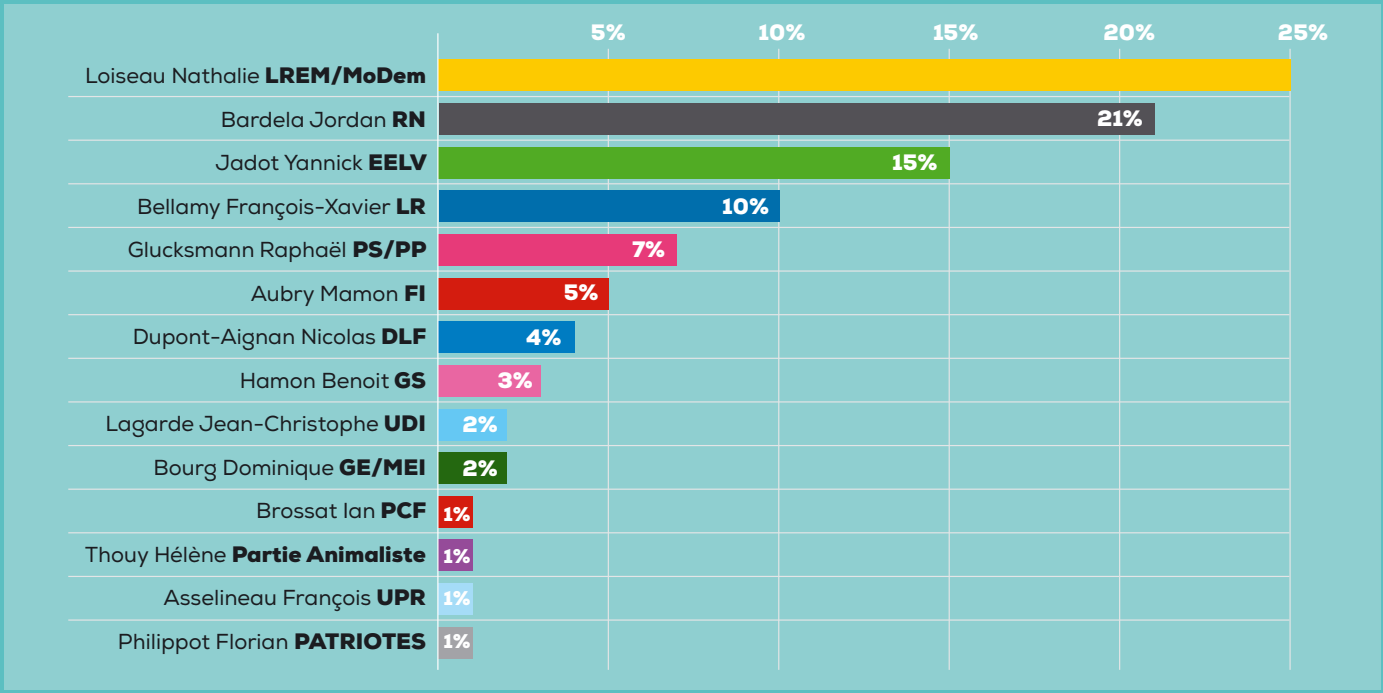

au cœur de Saint-Paul - n°10 - été 2019

SOMMAIRE

ÉLECTIONS EUROPÉENNES .. p.2
ÉDITO p.3
MICROCENTRALE p.4
ACTUALITÉ p.6
CCAS p.7
LE VILLAREY p.8
JEUNESSE p.10
BILAN 2018 ..... p.12
VIE COMMUNALE p.14
ANIMATIONS p.15
TRAVAUX p.16
ENVIRONNEMENT p.18
MÉTROPOLE p.19
INFOS PRATIQUES p.20
ÉTAT CIVIL p.20

Saint-Paul de Varces

Radiations des listes électorales : quelle solution ?

Quelques habitants ont eu la désagréable surprise de ne pas pouvoir voter aux élections européennes, découvrant qu'ils avaient été radiés des listes électorales.

Cet état de fait, dû au remaniement au niveau national des listes électorales fondues dans un seul et même fichier national, est un dommage collatéral que nous déplorons, mais subi par de nombreuses communes sur tout le territoire national..

Pour ceux qui en ont été victimes, la seule solution donnée aux communes étant de vous réinscrire sur les listes, il faut amener en mairie un justificatif de domicile de moins de trois mois et une pièce d'identité en cours de validité.

ÉDITO

Mes chers concitoyens,

L'été est traditionnellement propice à de nouveaux horizons. Géographiques, ludiques, sportifs ou culturels… Il incite à reprendre son souffle et à prendre un peu de recul sur un quotidien souvent agité.

Pourtant dans notre commune cet été, pas de répit ! De nombreux dossiers travaillés ces dernières années aboutissent et se concrétisent enfin ! Tour d'horizon : la nouvelle salle polyvalente qui sera inaugurée à la rentrée scolaire, le réseau d'eau et de voirie entièrement refaits chemin du Bémont, de nombreux travaux d'amélioration et de mise en conformité à l'école, ainsi que la mise en accessibilité obligatoire des établissements recevant du public pour les handicapés au vestiaires du foot, à la mairie, au cimetière et à l'église… !

Ces chantiers représentent beaucoup de travail et un budget conséquent pour notre commune, mais ils sont nécessaires. Ils témoignent de la transformation de notre village, que nous avions annoncée. Je ne ferai pas de bilan à ce stade, mais il faut reconnaître que notre commune un peu endormie s'est transformée depuis 5 ans. Des services publics plus dynamiques (structures périscolaires, CCAS), des infrastructures rénovées (fibre optique, stade synthétique, salle polyvalente, mare pédagogique…), un cadre de vie que nous embellissons autant que possible (aménagement, éclairage public, fleurissement…), et une vie sociale pétillante portée par les associations, des commerçants très actifs et toujours plus nombreux, et quelques manifestations structurantes de la municipalité (1er mai, 13 juillet, marché de Noël…). Bien sûr, cela ne se fait pas sans difficulté, sans quelques erreurs parfois. Mais je suis fier du travail accompli par notre équipe. Il est conforme à nos engagements et aux orientations que nous avions annoncés en 2014. La confiance et la crédibilité de la parole publique sont à ce prix.

Ce travail est bien éloigné des chicaneries de l'opposition qui tente d'accréditer l'idée que, je cite, la situation est « grave ». Du point de vue d'une équipe qui n'a que peu entrepris pendant 20 ans, ces leçons n'ont aucune valeur. Comment comprendre une équipe qui critique le projet du Villarey alors qu'elle l'a elle-même imposé (p.8) ? Qui dénonce des frais de fonctionnement de la nouvelle salle polyvalente alors qu'elle en prévoyait une bien plus grande (les élus avaient-ils prévus de faire le ménage eux-mêmes !?) ? Qui ressasse encore les mêmes (fausses) explications sur la déchetterie alors que tout leur a été expliqué plusieurs fois (et qu'elle-même ne s'est absolument pas mobilisée !) ? Qui critique la dette, qui reste tout à fait soutenable, qui a pourtant permis de réaliser la salle polyvalente (comment auraient-ils financé la leur ?) ? Qui dénonce les frais de justice à la charge de la mairie (donc des contribuables !) alors qu'elle est à l'origine de recours en justice tous azimuts ? Ou encore, le comble, qui critique la situation au parking du stade alors que c'est un recours qu'elle a déposé au Tribunal qui bloque la situation avec le propriétaire privé de la parcelle ?

En guise d'horizon, les oppositions n'ont en réalité que la date des prochaines élections en ligne de mire, et leur propre sort. C'est la politique à l'ancienne. Se faire élire à tout prix, et pour cela, ne reculer devant rien : fausses informations, dénigrement, jugements à l'emporte-pièce… Sans aucune critique constructive, sans aucune proposition alternative à défendre, rien d'autre que des jugements personnels cachant mal la frustration de l'échec de 2014. Ces comportements ne servent pas l'intérêt général.

Nous avons d'autres ambitions pour notre village. Croyez bien que de notre côté, nous restons mobilisés pour faire avancer notre commune.

Je vous souhaite à tous un très bel été ensoleillé !

Bien à vous,

David RICHARD
Votre Maire.

LA MICROCENTRALE, D'HIER...

HISTORIQUE

Depuis les années 20 où la commune décide d'utiliser la source des Mousses pour alimenter et diversifier l'alimentation en eau potable de notre commune, l'idée de copier Aristide BERGÈS et d'associer Saint-Paul-de-Varces au trésor de la houille blanche, n'a cessé de germer dans la tête de nos prédécesseurs.
Ainsi, de 1927 à 1970 la commune produisait sa propre électricité par une centrale électrique appelée «usine». Cette « usine» avait déjà pour source d'énergie la conduite forcée de la source des Mousses.
En 2000, lors du changement nécessaire de la conduite forcée alimentant notre réservoir d'eau potable, l'équipe municipale a réfléchi à réutiliser les 360 mètres de dénivelé (soit près de 36 bars de pression) pour la production d'énergie électrique.
Au début des années 2000, la décision est prise : une Société d'Économie Mixte «Les Mousses» est créée, avec comme actionnaire majoritaire la commune. La construction d'une microcentrale commence.
Ce projet est pour partie financé par un emprunt de 150 000 € remboursable en 15 ans, le remboursement étant échelonné de novembre 2005 à octobre 2020.
Le 15 octobre 2005, la microcentrale est inaugurée. Mais malheureusement, le 18 février 2007, un éboulement détruit l'installation avant qu'elle ne produise, et qu'elle ne soit assurée !
Sa reconstruction est décidée, sans remboursement d'assurance donc, et un emprunt supplémentaire de 205 000 €, supporté par la SEM et remboursable en 15 ans lui aussi, est contracté. Le remboursement de ce nouvel emprunt est échelonné jusqu'à novembre 2026.

CARTE D'IDENTITÉ DE LA **S.E.M.L.**

Statut :
Société d'Économie Mixte Locale
Capital social de 37 500 €

Actionnaires
- Commune de Saint-Paul de Varces – 85%
- HYDRA National – 9%
- KW Industrie – 1%
- 5 actionnaires individuels (1% chacun)

C.A. (Conseil d'administration)
- 6 représentants de la commune : MM. BENIS (Président non rémunéré), RICHARD, METZGER et Mmes BERNARD, LIEUTAUD et ALLEGRE
- 1 représentant de la société TIL SA
- 1 représentant de la société HYDRA National
- 1 représentant de la société KW industrie

MICHAUD Jean-Claude
682 A chemin du Bémont
38760- Saint-Paul-de-Varces

le 20 juin 2014

à

Mesdames et Messieurs les Elus
de la commune de Saint-Paul-de-Varces

Objet : lettre de démission collective SEML les Mousses

Nous soussignés Jean-Claude MICHAUD PDG SEML les Mousses, Gérard DORIOL, Pierre MIETTON, Laurent UVIETTA, et Jacques ZAMBITO administrateurs de la SEML présentons ce jour notre démission du Conseil d'Administration.
Aucune Assemblée Générale et Conseil d'Administration ne seront convoqués par nos soins.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs nos salutations.

Gérard Doriol — Pierre Mietton — Laurent Uvietta
Jacques Zambito — Jean-Claude Michaud

2014
UNE TRANSMISSION CHAOTIQUE...

A la suite des dernières élections municipales en mars 2014, de nouveaux administrateurs représentant la commune devaient être désignés par une Assemblée Générale. Mais fin mai 2014, M. MICHAUD, Président du C.A. décidait d'informer verbalement l'avocat et l'expert-comptable de la SEML de la démission en bloc (à l'exception notable de M. Guyon) de l'ensemble des anciens élus municipaux, pourtant toujours légalement administrateurs et avant la transmission officielle à la nouvelle équipe. Aucune information n'est faite aux autres actionnaires, qui sont pourtant des partenaires dans la gestion de la SEML. Pour tenter de « régulariser » cette démission, le courrier ci-contre est déposé en mairie le 8 juillet 2014, stipulant qu' « aucune Assemblée Générale et Conseil d'Administration ne seront convoqués par [leurs] soins ».
Les statuts confèrent normalement au Président de la SEML **l'obligation et la responsabilité de convoquer l'AG d'approbation des comptes dans les délais légaux**. Cette décision d'abandon honteuse et prise de manière totalement irresponsable a abouti au blocage pur et simple du fonctionnement de la SEML pendant plusieurs mois pour régulariser la situation. Il n'y avait plus en effet de représentant légal de la structure pour convoquer une Assemblée Générale et renouveler le conseil d'administration, approuver les comptes, régler les factures, etc.
Un bel exemple de perte de temps et d'énergie pour la collectivité, et un manque criant de responsabilité dans la gestion des structures publiques.

... À AUJOURD'HUI

FINANCES

Il va de soi que le deuxième emprunt pour la reconstruction n'était pas prévu, et il se cumule aujourd'hui à une production inférieure à la capacité annuelle espérée : la moyenne annuelle depuis 2012 est de 524 763 kWh/an contre une production espérée initialement de plus de 650 000 kWh/an. Tout cela réduit fortement les bénéfices, et si le budget est en équilibre, l'excédent est minime. De ce fait, aujourd'hui aucun investissement n'est possible.

RÉSULTATS 2017 (LE BILAN 2018 N'EST PAS ENCORE DISPONIBLE).

CHIFFRE D'AFFAIRES NET 2017
41 489.01 euros HT

TOTAL DES CHARGES 2017
38 623.40 euros
(remboursement emprunts, assurances, entretien, comptable, commissaire aux comptes, avocat, ENEDIS réseau, télécom)

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS
2 946.09 euros
(2865.61€ après impôts)

PRODUCTION

Les chiffres ainsi que les tableaux ci-contre donnent des informations précises de la production mensuelle et annuelle de la micro-centrale.
Nous pouvons constater qu'en période d'étiage (période sèche), un facteur 10 est possible entre deux mois de production. Pour exemple, le mois de janvier 2018, très humide, a connu une production de 69 522 kWh, tandis que le mois de septembre de la même année, après trois mois de sécheresse, seulement de 7 339 kWh.
La régularité et la stabilité de ce type de production d'énergies renouvelables, est dans notre cas totalement aléatoire et imprévisible, ce qui peut poser des problèmes d'alimentation, mais aussi financiers, avec des prévisions ou simulations très aléatoires et donc très peu fiables.

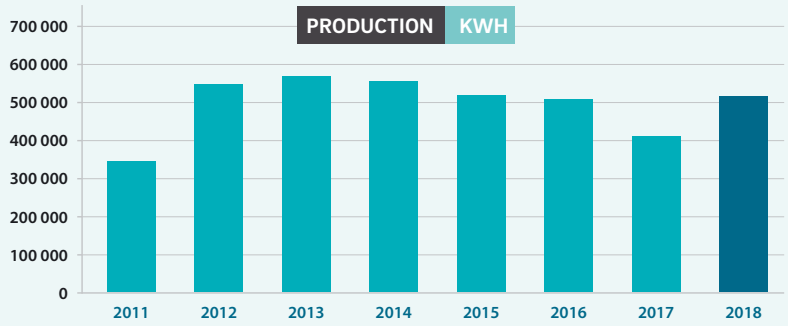

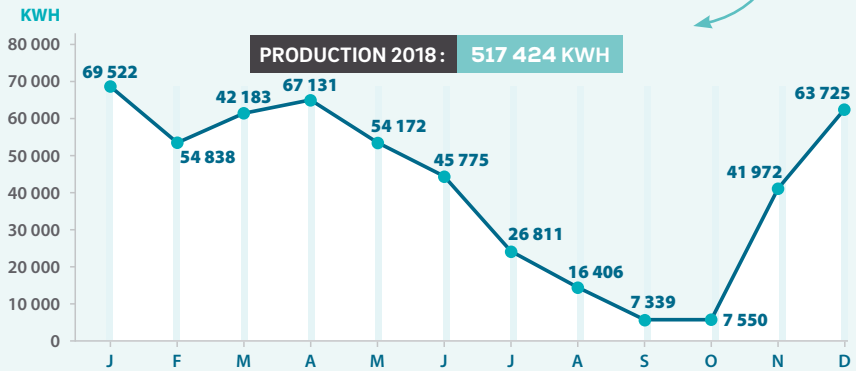

ARCHIVES COMMUNALES
UN PATRIMOINE À CONSERVER !

Aujourd'hui, compte tenu de leur volume, les archives de la Commune sont conservées dans plusieurs lieux, au sein de la mairie, mais aussi dans l'ancienne mairie. Les pièces dédiées à cet archivage ne sont pas les plus appropriées pour conserver d'anciens documents, car ils y subissent d'importants écarts de température et d'hygrométrie. C'est la raison pour laquelle, comme le permet le Code du Patrimoine, le conseil municipal a décidé de déposer l'ensemble des archives communales de plus de 100 ans aux Archives Départementales de l'Isère. Ce service se chargera, en lien avec la commune, du classement, du conditionnement et de la communication au public desdites archives, selon la réglementation en vigueur. Un exemplaire du répertoire des archives déposées aux Archives départementales sera accessible en mairie. Bien entendu, la Commune reste pleinement propriétaire des documents déposés, mais en les confiant, s'assure de leur conservation dans de bonnes conditions.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La commune de Saint-Paul de Varces détient le cadastre Napoléonien datant... d'**octobre 1812 !**

FACEBOOK

Depuis le début du mois de février 2019, la commune possède sa page Facebook officielle. Mise à jour chaque semaine, vous y trouverez toutes les informations et actualités de la commune, de la mairie et de ses services, mais aussi les évènements organisés par les associations.

Pour nous retrouver sur Facebook ; « Commune de Saint-Paul de Varces ».

TAG
QUELQUES RAPPELS DIVERS

46

LIGNE 46
Transports possible aux horaires mentionnés sur appel téléphonique en confirmant votre transport à la TAG 2h avant. En général le temps de parcours sur la ligne 46 de Saint-Paul de Varces à Grenoble se situe entre 52 minutes et 1 heure environ.

VOYAGE EN GROUPE
Vous souhaitez voyager en groupe sur le réseau TAG (de 10 à 40 personnes) ?
Renseignez-vous auprès de la TAG pour la gratuité des transports scolaires en groupe sur le réseau TAG : www.tag.fr/groupe

DESSERTES SCOLAIRES
Le car des LYCÉES peut être emprunté par les habitants :
www.tag.fr/dessertes-scolaires.html

LIGNE CHRONO À SAINT-PAUL ?
Nous n'aurons jamais de ligne directe (Chrono chez la TAG) confirmée verbalement par le SMTC.

RÉCLAMATIONS
Bien déposer sur le site internet de la TAG vos soucis de réclamations, de disfonctionnement ou toute autre communication sur les transports : www.tag.fr/73-des-choses-a-nous-dire.html

TARIFS
Pour connaître les tarifs TAG :
www.tag.fr/28-tarifs.html

LE RÉSEAU DU SMTC tag

CIMETIÈRE / CONCESSIONS À TERME

ACHAT DE CONCESSION
Pour pouvoir acheter une concession au cimetière de Saint-Paul de Varces, il faut être déclaré comme résidant la commune, ou adresser une demande motivée à Monsieur Le Maire.
Les concessions sont accordées pour une durée de 30 ans.

LES RENOUVELLEMENTS
La demande de renouvellement se fait auprès de la mairie dont dépend le cimetière dans les 2 ans suivant l'échéance de la concession. Seuls les ayants-droit peuvent renouveler une concession. La mairie doit donc être en possession de documents lui permettant d'attester des liens de parenté (carte d'identité, livret de famille, ...)

Les achats et les renouvellements se font sur rendez-vous auprès du service État-Civil au 04 76 72 81 88.

En cas de non renouvellement, le maire de la commune peut effectuer la reprise et la revente de la parcelle.

CONCESSION EN ÉTAT D'ABANDON
Si une concession ne fait l'objet d'aucun entretien, la commune peut constater son état d'abandon (aspect indécent ou délabré) et peut entamer une procédure de reprise.

BAFA
QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le BAFA, Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, permet d'encadrer des enfants et des adolescents dans le cadre de structures d'accueil collectives de mineurs. La formation BAFA se déroule en trois temps :

- une session de formation générale (8 jours)
- un stage pratique (14 jours)
- une session d'approfondissement (6 jours)

Le CCAS de Saint-Paul de Varces a mis en place un dispositif de financement du BAFA à destination des jeunes Saint-Pognards de 17 à 25 ans.

Le CCAS prend totalement en charge la session de formation initiale du BAFA de deux jeunes de la commune. Le candidat ne paie aucun frais de formation (sauf le transport sur le lieu de formation) mais s'engage, en contrepartie du financement de sa formation par le CCAS, à effectuer son stage pratique d'une durée de 14 jours au sein du pôle jeunesse de la commune.
Deux candidats ont été choisis après passage d'un entretien par une commission composée de membres du CCAS et des responsables du service jeunesse. Ils sont cet été en stage pratique au centre de loisirs de la commune.

BIENVENUE
AUX NOUVEAUX TOUT-PETITS SAINT POGNARDS

Comme c'est la tradition désormais, les nouveau-nés de la commune ont été accueillis le samedi 15 juin avec leurs familles en mairie. Ce temps d'échanges permet de faire connaissance avec les questions relatives à la petite enfance et à l'enfance et de remettre un souvenir aux familles.
Vous n'avez pas pu vous rendre à la cérémonie ? Sachez que vous pouvez venir récupérer le cadeau à l'accueil de la mairie, pendant les horaires d'ouverture au public.

CANICULE

La canicule frappe encore cet été et la vague de chaleur prend de l'ampleur géographiquement mais aussi en durée. Ces faits sont sans conteste les marqueurs du dérèglement climatique que subit notre planète. Comme vous le savez, la canicule n'est pas sans danger, notamment pour les plus fragiles d'entre nous. A cet égard, suite au triste épisode de l'année 2003 où 15 000 décès avaient été enregistrés, un plan national canicule (en abrégé CNA) a été mis en œuvre. C'est ainsi que localement, en fonction des conditions, le Préfet de l'Isère peut déclencher différents niveaux d'alerte.
Ces niveaux traduisent l'intensité du risque canicule auquel la population est exposée. Une carte de vigilance météorologique est éditée et traduit graphiquement par le choix d'une couleur les différents niveaux de mobilisations des services sanitaires et sociaux mis en œuvre.

- Niveau 1, veille sanitaire
- Niveau 2, avertissement chaleur
- Niveau 3, alerte canicule : pour l'Isère, le seuil est atteint dès que les températures de 19° la nuit et 34° le jour sont enregistrées pendant trois jours consécutifs
- Niveau 4, alerte maximale

En fonction du niveau déclenché, les élus de Saint-Paul de Varces se réunissent en cellule de crise pour faire le point sur les différentes personnes pouvant être isolées et pour rappeler à la population les actions de mise en garde individuelle à mettre en œuvre. Toutes les situations individuelles ont été recensées et font l'objet d'un suivi journaliser par les infirmières, les sociétés d'aide à la personne ou bien par les familles. Une attention est aussi portée sur les enfants fréquentant les services scolaires et jeunesse, quel que soit leur âge, ainsi qu'aux conditions de travail des agents communaux.
Pour faire face à ces évènements climatiques qui tendent hélas à se reproduire d'année en année, la municipalité en appelle également à la vigilance de toutes et tous pour s'occuper avec bienveillance des personnes fragiles.

VILLAREY

2008 | 2009 | 2010 | 2012 | 2014

VILLAREY

Préemption du terrain par l'équipe municipale de M. Diaz

Achat de la réserve foncière du Villarey et portage par l'EPFL. Le foncier est dès lors « réservé » à la commune pour son projet et c'est l'EPFL qui achète le terrain pour le compte de la commune pour 660 000 €. La commune est dans **l'obligation** ensuite de racheter le terrain au même tarif augmenté d'intérêts sur les années pendant lesquelles l'EPFL a « porté » l'achat au nom de la commune. C'est une **dette différée.**

JUIN 2010

Le projet du Villarey est présenté aux habitants. La forte mobilisation contre ce projet conduit la municipalité à le soumettre au vote des habitants, qui le rejettent.
Salle polyvalente de 1700 m² + 60 logements
Sans oublier les logements prévus pour la suite à l'emplacement de l'actuelle salle des fêtes

NOVEMBRE 2012

Annulation par le Tribunal Administratif de Grenoble de la délibération du 22 mars 2010 par laquelle le conseil municipal de la commune a approuvé la modification du plan d'occupation des sols pour son projet de réalisation de 60 logements et d'une salle des fêtes.

SALLE POLYVALENTE

Coût estimé de l'espace polyvalent 2,5M€ HT[2], soit 1470 €/m² études comprises (très sous-évalué)

1ER JUILLET 2012

Par arrêté municipal, après le référendum, M. DIAZ, ancien maire, acte **la fermeture de la salle des fêtes au 1er Juillet 2012** et sa démolition.

PLU

27 FÉVRIER 2014

Un mois avant les élections, la précédente équipe municipale **vote à l'unanimité le PLU de la commune**. Le terrain du Villarey passe d'un zonage « A urbaniser » à « Urbanisable » et définit une **OAP Villarey comprenant de 90 à 130 logements**, malgré le rejet du projet par les habitants et par le Tribunal Administratif

24 MARS 2014

La **loi ALUR** (Duflot II) est votée au Parlement. Elle instaure notamment la **suppression des COS** (Coefficients d'Occupation des Sols) et le **dessaisissement des communes** au profit des intercommunalités en matière de conception et d'application des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) (qui deviennent des PLUi).

ANCIENNE ÉQUIPE MUNICIPALE

Au moment des élections municipales de 2014, le PLU est donc **voté, applicable et opposable**. Il contient une OAP* qui définit les conditions d'urbanisation du Villarey, notamment **l'obligation de réaliser entre 90 et 130 logements sur la zone**. L'équipe qui sera élue en 2014 **devra respecter ces règles**. Un projet de maisons individuelles n'est donc plus possible.
La Loi ALUR déréglemente le PLU et autorise des constructions sans limitations de surface minimum, ouvrant la porte à de nombreuses divisions parcellaires.

*OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation, qui définit et impose certaines règles d'urbanisation d'une zone d'un PLU.
[2] - d'après le document de consultation diffusé à la population

MARS 2014 ÉLECTIONS
MARS 2014 ÉLECTIONS

2014 2015 2016 2017 2018 2019

Réflexions sur un aménagement exigeant et axé sur le cadre de vie pour le projet du Villarey, désormais inéluctable. Confirmation du refus d'un projet de maisons individuelles par les services de l'État. Travail avec les services de la Métro pour négocier un projet de forte qualité environnementale et conforme aux exigences supra communales (PADD, SCoT...). Négociation à 80 logements. Nombreux détails de mise en œuvre pour garantir la végétalisation, les déplacements doux, etc.

Concertation ouverte, choix du promoteur avec l'appui d'habitants volontaires tirés au sort

6 JUILLET 2017
Réunion publique – présentation du groupement retenu

12 OCTOBRE 2017
Réunion publique – bilan de la concertation et projet envisagé

AVRIL 2018
Recours de l'opposition au Tribunal Administratif sur la vente du terrain au promoteur par l'EPFL

FIN 2018
Adaptations liées à la nouvelle carte des aléas

JANVIER 2019
Dépôt des Permis de Construire et d'Aménager

JUIN 2019
16 recours gracieux des oppositions

JANVIER 2016
Consultation de la population pour le type et l'emplacement de la nouvelle salle polyvalente

???
Jury de concours. Le cabinet d'architectes METIS est retenu.

2016-2017
appel à candidature pour le choix d'un architecte (extension / réhabilitation)

JUILLET 2018
Début des travaux

6 SEPTEMBRE 2019
INAUGURATION

AVRIL 2014
Lancement d'une démarche de modification simplifiée du PLU

OCTOBRE 2014
délibération de modification de PLU

1ER JANVIER 2015
transfert de compétence obligatoire des documents d'urbanisme à la Métropole. La commune ne maîtrise plus le PLU et les nouvelles règles d'urbanisme.

DÉCEMBRE 2017
Modification de PLU actée par la Métro.
Règles pour limiter la densification
Après négociations, révision de l'OAP du Villarey avec un maximum de 80 logements

2 JUIN 2018
Réunion publique PLU / Villarey

JUIN 2019
A fin juin 2019, 123 permis de construire pour maisons individuelles ont été déposés depuis le début du mandat, dont la plupart suite à des divisions parcellaires. Et 76 logements pour le projet Villarey (4 permis pour maisons individuelles seront déposés ultérieurement)

NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

Au final, la nouvelle équipe municipale élue, **obligée de poursuivre un projet** d'urbanisation du Villarey **entériné par le vote du PLU un mois avant les dernières élections municipales,** aura **réussi à négocier avec la Métro pour diminuer de 38% le nombre de logements sur la zone** (de 130 à 80), et engager un projet précisément encadré pour **aménager les déplacements doux, préserver de nombreux aménagements « verts » et conserver une grande partie de foncier par la commune**. Ceci malgré les nombreux recours de l'opposition.

LES COLLÈGES

SUITE À DES INTERROGATIONS DES FAMILLES CONCERNANT L'AFFECTATION DES ÉLÈVES DANS LES COLLÈGES PUBLICS, APRÈS LA DIFFUSION DE RUMEURS INFONDÉES, LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE NOUS A TRANSMIS LES INFORMATIONS SUIVANTES :

En vertu de l'article L213-1 du code de l'éducation, le Département a la responsabilité de définir le secteur de recrutement des collèges, le cas échéant en définissant des secteurs de recrutement communs à plusieurs collèges. Toutefois, c'est la Directrice académique qui affecte les élèves dans les établissements publics ; ses services instruisent à ce titre les demandes de dérogation présentées par les parents des élèves.

Pour définir le secteur de recrutement d'un établissement, le Département tient compte :

- des dynamiques démographiques, sociales et urbanistiques à l'œuvre sur le territoire ;
- de la capacité des bâtiments mis à disposition et de la capacité des établissements voisins ;
- des possibilités de desserte des établissements, en particulier par les transports scolaires.

La définition des secteurs de recrutement des collèges est l'un des moyens par lequel le Département poursuit l'objectif de mettre à la disposition des communautés éducatives des bâtiments en mesure d'accueillir la population scolaire dans des installations adaptées, sécurisées et à taille humaine, en conformité avec le référentiel de construction partagé par le Département et les services académiques.

En matière de gestion des effectifs et de sectorisation des établissements, le Département s'est fixé trois règles :

- limiter les constructions et extensions de collèges aux seuls secteurs qui sont à la fois en sureffectif et éloignés de collèges sous-utilisés ;
- rééquilibrer les effectifs par des ajustements de carte scolaire entre collèges en sureffectif et collèges sous-utilisés, dans les autres secteurs ;
- privilégier des collèges à taille humaine respectant la mixité sociale, en optimisant les surfaces existantes pour réduire la facture d'énergie.

Le Département conduit, en partenariat avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, les études préalables à la modification du secteur de recrutement de l'établissement, ainsi que la consultation des personnalités concernées : élus locaux, chef d'établissement, parents d'élèves.

COLLÈGE JULES VERNE (VARCES-ALLIÈRES-ET-RISSET)

Le collège Jules Verne de Varces-Allières-et-Risset peut accueillir 20 classes, soit jusqu'à 580 élèves.

Deux communes y sont rattachées : Varces-Allières-et-Risset et Saint-Paul-de-Varces, et depuis 2011, le collège accueille environ 470 élèves chaque année.

Les prévisions réalisées annuellement par le Département, qui intègrent les dynamiques démographiques et l'impact des nouvelles constructions sur le secteur, font apparaître une probable hausse des effectifs du collège, qui pourraient atteindre 550 élèves dans les 10 ans à venir.

Ces effectifs resteraient tout à fait compatibles avec les capacités d'accueil de l'établissement. »

Il n'y a donc aucune inquiétude à avoir pour les élèves de Saint-Paul qui resteront bien orientés au collège Jules Verne de Varces.

isère LE DÉPARTEMENT

LA VIE DES STRUCTURES JEUNESSE
DU DYNAMISME TOUTE L'ANNÉE !

Que ce soit pour les tout-petits dans la structure des « Mini-loulous » ou à l'Oxalis ou au Local des Jeunes, l'année scolaire fut riche de temps forts et de nouveautés.

Côté Mini-loulous, la fourniture des repas par la commune a enfin abouti en janvier dernier. Désormais, les enfants bénéficient de la livraison des repas en liaison froide par le même prestataire que la cantine scolaire, pour le grand bonheur organisationnel des parents et une meilleure gestion pour les agents. Côté activités, les séances de lecture ont continué, et cette année les enfants sont allés en visite à la Ferme à Saint-Paul. Un projet de mise en place d'éveil musical est aussi à l'étude pour la prochaine rentrée.
Côté Oxalis, les mercredis de l'année scolaire ont été ponctués par la mise en place de thématiques générales, véritable fil rouge entre chaque vacance permettant de développer la pédagogie et le jeu autour de thème précis. Cet été, le mini-camp est relancé, avec un séjour prévu du 29 juillet au 2 août au Centre Vertico à Autrans pour 16 enfants de l'Oxalis. Outre les activités prévues, les animatrices préparent aux enfants des veillées incontournables telles que le Loup Garou et la mythique Boum!
Suivez leur séjour sur la page facebook de l'Oxalis : Accueil de loisirs Oxalis – Saint-Paul de Varces.
Côté local des Jeunes, les vacances sont toujours rythmées par les activités proposées durant la semaine aux ados, et le séjour d'été a cette année encore été un grand succès.
Des projets encore plein les cartons, le service jeunesse prépare aussi la rentrée scolaire avec de nouveaux projets.

RETOUR SUR L'ANNÉE SCOLAIRE

La période d'été est propice à la rétrospective sur l'année scolaire écoulée, qui a été sereine et productive au service des enfants de la commune. Côté organisation, une nouvelle instance a été mise en place entre la directrice de l'école, les représentants des parents d'élèves et la mairie avant chaque conseil d'école afin d'évoquer les problématiques spécifiques de l'école. Cette instance a permis de proposer de manière collégiale des avancées, comme par exemple côté cantine et périscolaire la réduction du délai d'inscription ou d'annulation sur la plate-forme internet dédié aux parents. Une réunion a été mise en place avec Madame l'Inspectrice afin d'échanger tous ensemble sur des questions précises. Côté commémoration, c'est avec grand plaisir que le conseil municipal a accueilli les enfants du primaire durant les commémorations, venant chanter la Marseillaise avec les Anciens Combattants et le public.

BILAN 2018

LE COMPTE ADMINISTRATIF, QUI RETRACE L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2018, A ÉTÉ ADOPTÉ LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses ont été maîtrisées puisqu'elles sont inférieures au budget primitif sur tous les chapitres, de 370 000 € au total.. Par rapport à 2017, on peut noter une bonne maîtrise des charges générales, et une augmentation des charges de personnel liée aux arrêts maladie remplacés (dont plus de 6 mois pour notre comptable), à l'augmentation des effectifs sur les structures jeunesse et périscolaires (dont la cantine où nous sommes proches du maximum), et à la mise en place du régime indemnitaire. Ces charges sont aujourd'hui globalement à leur maximum et devraient désormais se stabiliser.

A noter également que le total des dépenses de fonctionnement de 2018 se situe au niveau de celui de 2016, les deux années les plus faibles du mandat.

Les recettes de fonctionnement ont été supérieures aux attentes du fait notamment du produit des taxes (habitation, foncier) lié à l'augmentation du nombre d'habitants.

Le résultat de l'exercice est en très léger déficit et le résultat cumulé pour l'année 2018 est excédentaire de 485 000 €.

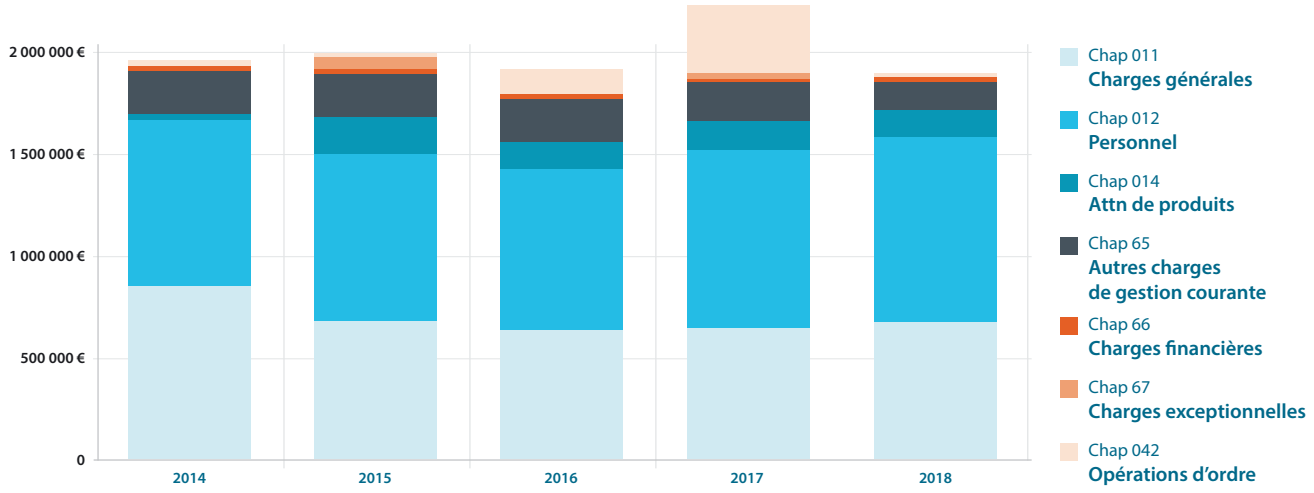

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget 2019 est construit avec la même logique que depuis le début du mandat : des dépenses plutôt surévaluées et des recettes plutôt conservatrices afin de parer toute mauvaise surprise.

Du côté de la section de fonctionnement, le travail de maîtrise des dépenses sera poursuivi afin de générer de plus amples économies pour faciliter les investissements ultérieurs. Le total de la section de fonctionnement atteint 2 351 759,94 €

Pour ce qui concerne l'investissement, l'année 2019 sera encore marquée par de forts investissements de la commune avec :

- la fin des travaux de la salle polyvalente, qui sera prête à la rentrée de septembre 2019
- la mise aux normes obligatoire d'accessibilité handicapés des bâtiments publics (école, mairie, cimetière, église, vestiaires du stade)
- la mise aux normes de sécurité incendie de l'école et le déplacement de la 2e salle de cantine
- et le déménagement des services techniques

Le total de la section d'investissement est ainsi de 2 497 745,43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

De nombreux investissements ont été réalisés en 2018 : démarrage du chantier de la salle polyvalente, réalisation du terrain de foot synthétique, changement des chenaux de la mairie, réhabilitation des WC publics, travaux sur l'éclairage public, pose des portails au cimetière, remplacement du four de la cantine, et achat de mobilier pour l'école et le périscolaire, ainsi que le réaménagement d'une 2e salle temporaire pour la cantine.

Le remboursement du capital de la dette, comprenant tous les emprunts actifs, se stabilise à 120 000 € par an, soit un niveau très acceptable et très éloigné du surendettement... En comparaison, à notre arrivée en 2014, les remboursements en capital totalisaient 260 000 € par an et obéraient ainsi fortement les capacités d'investissement de la commune.

CAPACITÉ D'AUTO-FINANCEMENT (CAF)

La CAF représente l'excédent de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle se tasse en 2018 car nous avons continué d'investir sur la structure (matériel, services, personnels) et les hausses de recettes liées à l'arrivée de nouveaux habitants vont s'accentuer en 2019.

Les résultats financiers de la commune sont donc cohérents, dans une période de forts investissements et de remise à niveau des services, des infrastructures et des bâtiments jamais connue jusqu'ici.

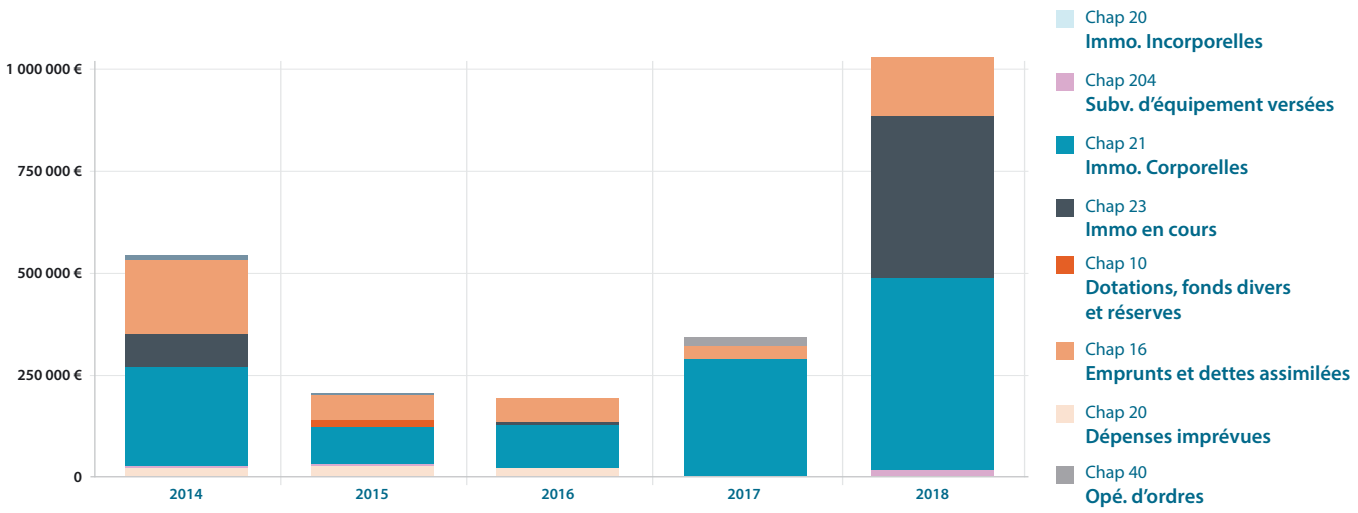

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les taux d'imposition locaux ont été votés identiques à l'année dernière. Ces taux n'ont pas varié depuis le début du mandat. Profitons-en pour couper court aux rumeurs annonçant une prochaine hausse sans précédent des impôts. Il n'en a jamais été question et les budgets de travail pluriannuels établis par la majorité (ce qui n'a jamais été fait auparavant) sont conçus sur la base d'une imposition constante.

Attention aux Fake News et aux leçons de finances d'une opposition dont les comptes ont – réellement - été qualifiés d'insincères par la Trésorerie en 2014... !

0%
D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION

4 GRANDS CHANTIERS
SALLE POLYVALENTE, ACCESSIBILITÉ, SÉCURITÉ INCENDIE, DÉMÉNAGEMENT DES SERVICES TECHNIQUES
(voir ci-contre)

› 40 000 €/an
D'ÉCONOMIES SUR LES COPIEURS, DÉMARRAGE SEPTEMBRE 2019

ABRIS POUBELLES
MALLETS ET SORBIER

Local poubelle des Mallets

Local poubelle du Sorbier

COMMÉMORATIONS
DU 19 MARS ET DU 8 MAI

Véritables marqueurs de notre histoire, les commémorations doivent être un temps fort de la vie communale. En ce sens, chacune d'entre elles, que ce soit le 19 mars, le 8 mai ou le 11 novembre fait l'objet d'une attention particulière, pour que chacun, quelle que soit sa génération, se souvienne.

NOUVEAU TRAITEUR À SAINT-PAUL
LES SAVEURS DAUPHINOISES

Ouvert depuis la fin de l'année 2018, le traiteur John Letourneau s'est implanté à côté de la future salle polyvalente.
Préparant des plats variés à emporter du mardi au dimanche, vous pouvez aussi le contacter pour tous types d'évènements.
Nous l'accueillons avec plaisir au sein de notre commune, et nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.

LES CLOCHES

Cela fait bientôt 40 ans qu'une équipe de jeunes compagnons charpentiers a reconstitué le clocher « à l'impériale » de l'église de notre commune. L'ancien clocher installé en 1843 n'aura duré que 136 ans. Ce dernier est pourvu de deux cloches : Pauline, 900 kg, fondue en 1945 qui sonne en sol et Christine, de la même année que sa sœur, qui pèse 350 kg et sonne en ré. Elles portent le prénom de leur marraine. Elles résonnent toujours au-dessus de nos têtes. L'entreprise Lambert avec les compagnons des devoirs du Tour de France ont réalisé cette charpente en mélèze. Nous remercions chaleureusement Mme J. Heinrich pour toutes ces informations parues lors des journées du Patrimoine de 2006.

NOTRE VILLAGE À L'HEURE JAPONAISE

Cet évènement s'inscrivait au sein de « l'année du Japon » qui fêtait le 160e anniversaire des relations entre la France et le Japon. Au printemps 2018, la bibliothèque et des étudiants en DUT initient le projet

« mois du Japon » dans le cadre de leur étude de cas. Les ateliers créatifs ont affiché complets : sérigraphie, origami, manga, furoshiki et arts créatifs (œuvres à l'encre de Chine et en sable coloré).

Merci aux associations, Arts Couleurs et Créations, Un Livre au Soleil, La Passion du Bois, l'Atelier du petit Lézart, l'atelier Kodama qui ont partagé leurs connaissances nippones.

1er temps fort le 8 mars, la salle du conseil, trop petite pour le public venu en nombre, se transformait en un lieu dédié à l'art japonais : près

de 400 grues pliées par l'équipe de la bibliothèque, cet oiseau symbole de la longévité étant le fil rouge de cet évènement. Grâce aux photos de Geneviève Regache-Payan, passionnée de voyages et amoureuse du Japon, à Gilles Tétin, habitant qui exposait ses sculptures sur verre (art du fusing), aux œuvres d'art des participants aux ateliers créatifs et aux aquarelles peintes par les artistes de l'association Saint-Paul de Varces Culture, le voyage fut fabuleux. Juste avant le verre de l'amitié 4 jeunes collégiennes Romane, Lucile, Eleana et Méline nous ont bouleversés avec une lecture théâtralisée d'extrait du livre « Les Mille oiseaux d'Hiroshima », mise en scène par Laurence Grattaroly de la Compagnie Kaleidoscope.

2e temps fort, les Taïkos (tambours japonais) ont résonné à travers le village, moment musical vibrant. Les habitants ont pu ensuite s'initier à la pratique de cet instrument grâce à l'association Wadaïko Makoto de Voiron. Le 16 mars, le voyage s'est terminé avec la diffusion du film « Les enfants loups » et par une dégustation de sushis et makis du food truck Maki and Co.

Le travail de plusieurs mois a été récompensé par la présence de près de 420 participants. Merci au Département pour l'aide financière, à l'équipe de la bibliothèque, aux associations, à l'équipe enseignante, aux élèves de l'école et aux services techniques qui ont tous permis de mettre l'art japonais en avant. Merci surtout à vous tous qui avaient répondu présents.

RETOURS EN IMAGE DES ANIMATIONS

21 juin, Fête de la musique

Balade du 1er mai

30 juin, Vide-grenier

19 mai,
Journée de mobilisation pour la Leucémie

13 juillet
Feux d'artifice + concert

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE DE NUIT

La municipalité souhaite continuer ses actions en faveur de l'environnement et de la maîtrise de la consommation d'énergie.
Une réflexion a ainsi été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuera également à la préservation de l'environnement et la lutte contre la pollution lumineuse.
D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.
Techniquement, la coupure de nuit a nécessité de programmer les horloges installées l'année dernière dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. Le conseil municipal s'est prononcé sur les modalités d'extinction de l'éclairage public ; celui-ci sera éteint sur toute la commune de 23h30 à 05h30.

TRAVAUX SYMBHI

Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère

Depuis le 1er janvier 2018, la législation française a évolué et a créé une nouvelle compétence obligatoire de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), compétence attribuée directement à Grenoble Alpes Métropole.
Pour la Gresse et le Drac, Grenoble Alpes Métropole a transféré au 1er janvier 2019 cette compétence au SYMBHI qui a repris la gestion de ce territoire suite à la fusion avec le SIGREDA. Les bassins versants du Lavanchon, qui traverse notre commune, connaissent régulièrement des épisodes de crue importante qui entraînent de nombreux dommages sur l'ensemble des berges et des ouvrages.
Les constats ont montré qu'une partie des dégâts occasionnés est, en partie, due au manque d'entretien de la végétation bordant ces cours d'eau. Cet entretien n'est plus assuré par les propriétaires riverains à qui incombe pourtant cette intervention.
Le SYMBHI, en collaboration avec Grenoble Alpes Métropole, a décidé, pour des raisons de sécurité et d'intérêt général, de se substituer aux propriétaires riverains en mettant en place, comme le permet la réglementation, une Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Cette DIG autorise l'accès et la réalisation des travaux sur les parcelles privées.
Dans ce contexte, un programme d'entretien et de restauration de la végétation des berges de la Gresse et Lavanchon a été lancé par le SYMBHI.
Cet entretien s'est traduit par 3 grands types d'intervention sur une partie des linéaires du Lavanchon :

- l'abattage de gros arbres, de vieux arbres penchés afin de réduire les risques d'arrachement de berges en période de crue et la dégradation d'ouvrages en cas de création d'embâcle (accumulation de bois mort),
- la coupe et le dessouchage de la végétation située sur certains bancs de gravier présents au milieu du lit et en bordure des berges,
- la suppression de certains embâcles.

L'entreprise retenue pour la réalisation des travaux est l'Office National des Forêts (ONF), que vous avez sûrement aperçue travaillant sur la commune au printemps. Les travaux sont aujourd'hui achevés.
Depuis mai 2019, Grenoble Alpes Métropole assure directement la gestion du Lavanchon et de ses affluents.

©symbhi

SALLE POLYVALENTE

Avancement du chantier : à l'heure où nous écrivons ces lignes, le chantier bat son plein. Les aménagements intérieurs et le choix des matériaux sont bien avancés, et la municipalité travaille sur le futur mode de fonctionnement de la salle (modalités de location, attribution des créneaux aux associations, etc.).

Le planning est tenu pour le moment.
Comme nous nous y étions engagés dans le précédent bulletin municipal, une visite de chantier a bien été organisée au début de l'année 2019. Chose promise, chose faite.
Le samedi 6 avril, les portes du chantier de la salle polyvalente ont été ouvertes pour vous permettre de voir l'avancée des travaux de la salle polyvalente.

Plusieurs dizaines d'entre vous ont ainsi pu partager avec l'architecte l'état d'avancement de ce projet d'importance, faire part de vos observations et poser vos questions. Nous remercions toutes celles et tous ceux venus témoigner de leur intérêt.

Vous pouvez retrouver régulièrement des photos des travaux qui se déroulent à la salle polyvalente sur le site Internet de la commune ou sur la page Facebook.

Nous vous donnons rendez-vous pour l'inauguration de la salle polyvalente le vendredi 6 septembre prochain !

OPÉRATION TRI ET COMPOST À L'ÉCOLE !

Durant une semaine au mois de mars, la Métro est venue accompagner des représentants communaux à l'école pour calculer la quantité de nourriture jetée chaque midi.
Résultats sur la semaine : en moyenne, il y a 100g de déchets par enfant.
Afin d'améliorer le tri et la gestion des déchets, le mardi 9 avril 3 bacs de compost ont été installés à l'école. Ils sont dorénavant utilisés après les repas du midi pour accueillir les déchets organiques. Les professeurs se servent également de ces bacs à des fins pédagogiques, pour sensibiliser les enfants à cette démarche environnementale.

CONVENTION AVEC LES RESTOS DU CŒUR

Le quotidien du service jeunesse de la commune a permis aux animatrices de constater que beaucoup de produits tels que les yaourts, les compotes, les biscuits et les fruits s'accumulaient dans les frigos.
Fort de ce constat, le conseil municipal a décidé de mettre en œuvre, pour renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire, un partenariat avec l'association les Restos du Cœur et faire don des denrées non consommées du restaurant scolaire.
Les denrées qui seront données sont essentiellement des yaourts, des compotes, en somme toute denrée emballée et non chauffée, qui comporte une date limite de consommation toujours en cours.
Le conseil municipal a salué l'initiative impulsée par les services de la commune, qui permet de venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin.

MOUSTIQUE TIGRE (AEDES ALBOPICTUS)

APPARU EN FRANCE EN 2004, IL EST AUJOURD'HUI PRÉSENT DANS 42 DÉPARTEMENTS.
Désormais en Isère, il est considéré comme "installé et actif". Reconnaissable à sa silhouette noire, à ses rayures blanches sur l'abdomen et à ses pattes, il est généralement en activité de mai à novembre.
Dans la plupart des cas, sa piqûre est bénigne mais il peut être vecteur de trois maladies infectieuses : le Chikungunya, la Dengue et le Zita. Mais pour les transmettre, il doit avoir au préalable piqué une personne infectée.
Le moustique tigre vit près de chez nous : dans nos maisons, nos jardins, sur nos terrasses et sur nos balcons. Il se déplace peu, il reste la plupart du temps dans un rayon de 150 mètres. Il naît et vit chez nous. Il a une activité diurne avec une recrudescence le matin et la fin d'après-midi.
La femelle, après avoir piqué, pond ses œufs (jusqu'à 250) dans de petits volumes d'eau stagnante (quelques centilitres suffisent).

COMMENT STOPPER OU LIMITER SA PROLIFÉRATION ?
La mesure la plus importante à prendre est d'éliminer dans notre entourage les endroits où l'eau stagne (seaux et récipients divers, chéneaux bouchées, vases remplis d'eau, etc.).
Nous pouvons tous agir, dès le printemps, en supprimant tous les gîtes larvaires pour éviter que le moustique tigre se reproduise et prolifère encore

MARE PÉDAGOGIQUE

En 2005 un projet de mare pédagogique a vu le jour à proximité du groupe scolaire. Après toutes ces années, la bâche a été vandalisée et également percée par des racines de roseaux. En accord avec la Commune, la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne Rhône-Alpes, et l'association Saint-Paul de Varces Nature et dans le cadre du Contrat Vert et Bleu de Grenoble- Alpes-Métropole financé par la Région, le projet a pu être mené à bien.
Pour autant, cela a pris un peu plus de temps que prévu. En effet, la municipalité a voulu profiter de la rénovation pour mettre en sécurité les abords de la mare, celle-ci étant dans le périmètre proche du groupe scolaire, et donc susceptible d'être approchée par de très jeunes enfants. Une barrière ainsi qu'un portail d'accès ont été installés, fruits du travail commun entre l'association Saint-Paul de Varces Nature et les services techniques, La visite des Délégués Départementaux de l'Éducation nationale qui a eu lieu le 26 mars dernier, a permis de confirmer la conformité des travaux effectués et de féliciter la commune et les services techniques pour la qualité du travail réalisé.
De nouveau, les scolaires pourront découvrir une faune et une flore de milieu humide dans le cadre d'animations pédagogiques. La mare pédagogique a été inaugurée le samedi 8 juin dernier.

DÉCHETTERIE

Le test de la déchetterie mobile aura lieu le 14 septembre, de 9h à 17h, sur l'emplacement de la déchetterie.
Venez nombreux !

MÉTROPOLE

TRAVAUX DE VOIRIES :

UN RETARD IMPORTANT EN PASSE D'ÊTRE RÉSORBÉ

Depuis le transfert de la compétence Voiries à la métropole, celle-ci est responsable des travaux de voirie sur les communes qui la composent. Deux types de travaux sont concernés : le GER (Gros Entretien et Renouvellement) et les (plus petits) travaux dits de proximité. En contrepartie des charges (travaux) à réaliser, notre commune reverse chaque année la somme de 91 956 € TTC à la métropole.
En 5 ans, ce sont ainsi ~ 460 000 € qui ont été transférés. Or jusqu'à fin 2018, la Métropole n'a réalisé que pour 165 000 € de travaux, soit 45% du montant total versé par la commune. En 2016 et 2017, pratiquement aucune réalisation sur notre territoire... L'équipe municipale a donc mis la pression l'année dernière pour rattraper autant que possible le retard accumulé pendant ces années. En effet, si le but n'est pas de dépenser exactement le montant transféré chaque année, nous considérons que sur un mandat de 6 ans, le retour aux contribuables de la commune doit être réalisé.
Fin 2018 ont donc été inclus dans la programmation des voiries 2019 de la Métro la réfection des chemins du Bémont (partie supérieure à travers la forêt), du Bérard, des Faures et du Charmas.

Les dernières informations de la Métro nous donnaient une date de réfection à l'automne. Le suivi des dossiers par les élus métropolitains a permis l'avancement des chantiers, la réfection des voiries ayant eu lieu en juin, et celle du Bémont a démarré le 8 juillet pour la partie de renouvellement de la conduite d'eau potable. Le tapis de voirie sera réalisé dans la foulée.

INFOS PRATIQUES

CCAS
Merci de vous adresser à l'accueil de la mairie

NAVETTE COURSES POUR LES ANCIENS
Tous les jeudis matin, inscription au 04 76 72 81 88 avant le mercredi midi

NUMÉROS D'URGENCE

Centre hospitalier de Grenoble	**04 76 76 75 75**
Centre anti-poison	**04 72 11 69 11**
SAMU et médecins de garde	**15**
Police secours	**17**
Gendarmerie de Vif	**04 76 72 63 22**
Pompiers	**18**
Secours en montagne	**04 76 22 22 22**
Service dépannage électricité	**0 810 333 338**
Urgence sécurité gaz	**0 800 473 333**
Service collecte des déchets de la Métro	**0 800 500 027**

ÉTAT-CIVIL

Naissances
Léo DUSSERRE, 18/10/2018
Noémie DEGUILLAUME, 22/02/2019
Salomé DUCLOS, 26/02/2019
Zoé TARTREAU, 23/03/2019
Johan PISIOS, 19/05/2019

Mariage
Harmony TRIMAILLE et **Alexis AMBLARD,** 08/06/2019
Lélia GRONDIN et **Xavier RUAL,** 06/07/19

PACS
Mme Charlotte VERNEDE et Tim NAGEL, 28/11/2018

Décès
Fernande DESGRAND, 03/12/2018
Marie CARLONI, 14/02/2019
Roland TASCA, 10/03/2019
Robert FIASTRE, 12/03/2019
Denise BOUJARD, 24/03/2019
Vincent SANTAMARIA, 16/05/2019

PROPRIÉTAIRES DE CHIEN
VEILLEZ À LA SÉCURITÉ DE VOTRE FACTEUR !

MAIRIE - 04 76 72 81 88
accueil@saintpauldevarces.fr
lundi : non-stop 8h30 à 15h30
mardi : 13h30 à 17h30
mercredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
(service Urbanisme fermé le mercredi)
jeudi : fermé
vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Attention la mairie est en horaires d'été du 8 juillet au 30 août inclus.

DÉCHÈTERIE
Horaires de la déchèterie de Saint-Paul de Varces :
lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

BRULAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS
Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.
Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.

TONTE ET BRUIT
Horaires travaux de jardin ou de bricolage occasionnant des nuisances sonores:
- lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

BIBLIOTHÈQUE
Horaires d'ouverture
mardi et jeudi 16h30-19h00, mercredi 16h00-18h00
Pendant les vacances scolaires uniquement
le jeudi 16h00-19h00

CANTON LE PONT DE CLAIX
Sandrine Martin-Grand et Pierre Gimel
Vos conseillers départementaux viennent à votre rencontre. Prenez rendez-vous avec leur collaboratrice au 04 76 00 37 47 ou par mail :
nathalie.beranger@isere.fr

EAUX ET VOIRIES
Voirie numéro vert 0 800 805 807
Mail accueil.espace-public@lametro.fr
Eau potable 04 57 04 07 77 pour toute question eau y compris raccordement de chantier
Astreinte (eau potable) 04 76 98 24 27

au cœur de Saint-Paul - n°10 - été 2019
N° ISSN : 1274-9214 - Tirage à 1 000ex.
Directeur de publication : David RICHARD
Comité de rédaction : David Richard, Cécile Curtet, Flavie Bernard, Thierry Le Forestier, Olivier Coppel, Denis Metzger et Isabelle Lordey.
Photos : Mairie de St-Paul / P. Engelmann / Fotolia.com

Maquette et mise en page : polartgraphic.fr
Impression sur papier 100 % recyclé